

# Points de Rencontre des Secours en forêt

## Objectifs :

- ☛ Guider les secours vers la victime
- ☛ Localiser le témoin pour se rendre auprès de la victime
- ☛ Réduire le temps d'accès pour les secours

## Pourquoi ?

- ☛ Pour les employeurs : décret n° 2010-1603 (fiche de chantier indiquant le point de rencontre avec les secours ; assurer les secours dans les meilleurs délais)
- ☛ Pour tous les usagers de la forêt
- ☛ Pour faciliter l'intervention des secours et ainsi améliorer la prise en charge des blessés en forêt

## Contexte :

Un point de rencontre est un lieu unique facilement repérable dans un périmètre défini d'un massif forestier et dont les coordonnées sont connues, facile d'accès, couvert par un réseau téléphonique et ainsi permettant la rencontre entre la personne qui a donné l'alerte et les secours, afin d'accéder et intervenir rapidement sur la victime.

Le délai moyen d'intervention des secours est d'environ 20 minutes en forêt.

L'objectif de ces points de rencontre est l'amélioration de l'efficacité des secours par l'optimisation du délai d'intervention et de la prise en charge de la victime et ainsi réduire l'impact de ses blessures.

## ➤ Caractéristiques des PRS :

- ☛ Lieu facilement identifiable et unique (sans risque de confusion)
- ☛ Lieu où il y a une couverture de réseaux de téléphone suffisant pour appeler les secours
- ☛ Lieu accessible en tout temps (routes ou chemins carrossables, attention à la neige)
- ☛ Lieu permettant le stationnement de 2 véhicules minimum
- ☛ Lieu sécurisé (sans risque pour descendre du véhicule et pour se déplacer)
- ☛ Privilégier une mise en place sur le domaine public

## ➤ Densité :

- ☛ 1 point de rencontre est théoriquement situé dans une surface de 9 km<sup>2</sup> (carré de 3X3)
- ☛ Dans les régions de montagnes, la réalisation d'un maillage plus fin peut être nécessaire dans le cadre, par exemple, de la présence d'une vallée, 1 PRS sera placé en amont et 1 en aval, ou encore dans le cas d'une forte pente, 1 PRS en aval et 1 en amont
- ☛ Tenir compte des obstacles (cours d'eau, barre rocheuse, ligne RFF, autoroutes, ponts...)

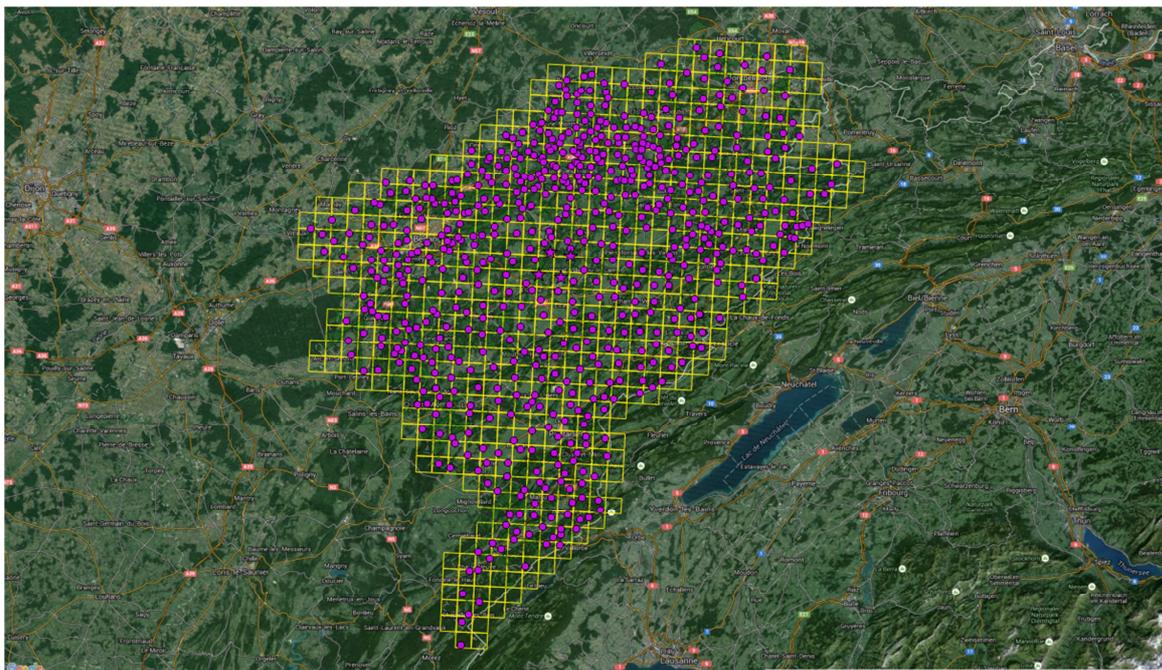
Ce travail est réalisé par l'Association Pro-Forêt et l'Office National des Forêts.

Pour appuyer cette action, une « application pour mobile, plus précisément un site internet utilisable sur smartphone est en cours de développement, que l'on peut retrouver sous le lien <https://sosenforet.fr/>.

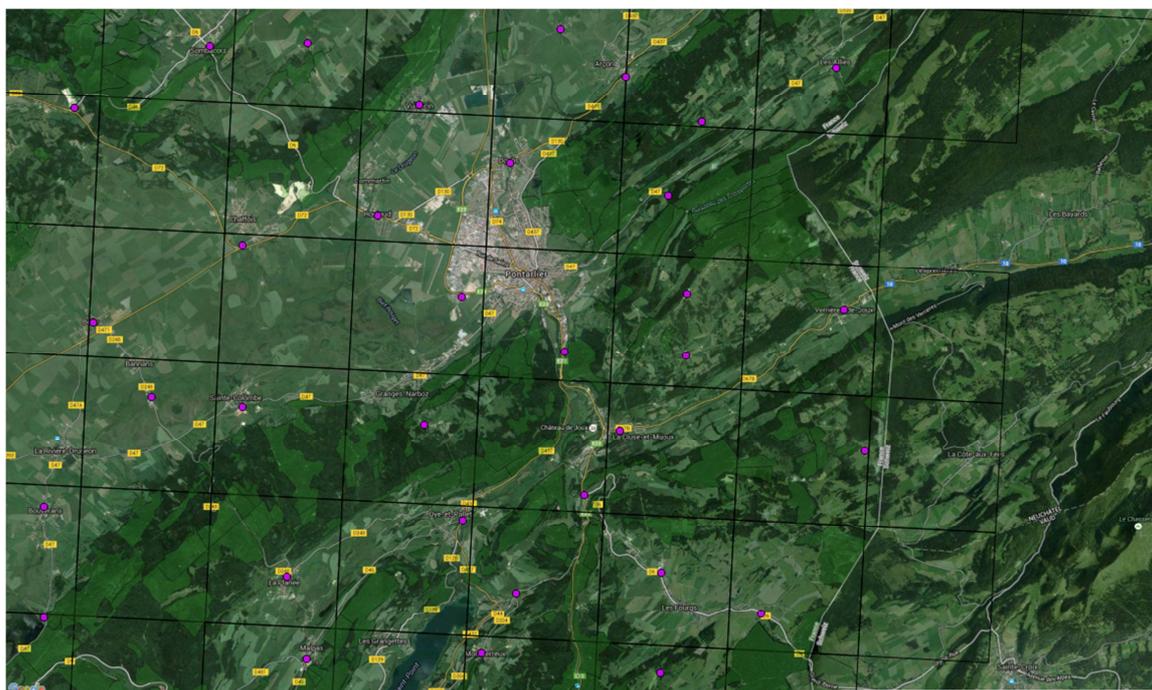
Par la suite, des panneaux matérialisant le PRS devraient être mis en place.

Le but de l'Association Pro-Forêt est que ces points servent à tous les usagers de la forêt, qu'ils soient forestiers, agriculteurs, vétérinaires, promeneurs, etc.

## Carte du Doubs avec l'ensemble des points



## Zoom secteur Pontarlier, on retrouve le quadrillage (en noir) et les points en violet



## Contacts



Association Pro-Forêt  
Maison de la forêt et du bois  
20, rue François Villon  
25041 Besançon Cedex  
Tél : 03.81.41.35.18  
info@pro-foret.com